

PLAN LOCAL D'URBANISME

DES MODIFICATIONS À L'HARMONISATION

Depuis la fusion de nos 2 communes en 2019, la collectivité fait face à des enjeux d'harmonisation des pratiques d'urbanisme. Deux plans locaux d'urbanisme ont toujours cours pour chacun des deux territoires. C'est un travail de longue haleine que mène le service urbanisme à l'échelle de la commune nouvelle. Dans l'attente d'une future révision pour aboutir à un PLU unique, la ville a engagé trois procédures de modification pour tendre vers davantage de cohérence. Petit à petit, les habitants pourront s'exprimer sur chacune des modifications qui mènera à cette nécessaire première étape d'harmonisation.

L'objectif de la ville est de mener à bien une procédure de révision pour basculer sur un PLU unique. Toutefois, cette procédure est conditionnée par deux autres documents clefs dont les études sont en cours : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires et le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Ancenis, et par la validation des services de l'Etat à chaque étape.

MODIFICATION DES PLU : DE L'ÉLABORATION À LA VALIDATION

Dans cette attente, le conseil municipal conserve la possibilité de modifier ponctuellement les PLU en vigueur.



3 PROCÉDURES DE MODIFICATIONS ENGAGÉES

MODIFICATIONS N°3 DU PLU D'ANCENIS ET N°6 DU PLU DE SAINT-GÉREON

Ces deux procédures concernent notamment les secteurs de La Planche, Clos Géréon, Eriau-Chateaubriand Concrètement, elles permettront de limiter et d'encadrer le nombre et l'emplacement de constructions nouvelles, de protéger le patrimoine bâti ou naturel existant, de créer ou de conserver certains chemins.

Elles sont menées conjointement selon le calendrier suivant :

Novembre 2021 à juin 2022 : concertation avec la population via des ateliers sur site et une réunion publique le 26 avril

Août à novembre 2022 : consultation des Personnes Publiques Associées et Consultées (Services de l'Etat, COMPA, communes limitrophes, Département, l'Autorité Environnementale, etc.)

Début 2023 : enquête publique

Fin hiver 2023 : remises des conclusions de l'enquête publique

2^e trimestre 2023 : vote au conseil municipal, entrée en vigueur des modifications

MODIFICATION N°4 DU PLU D'ANCENIS

Cette procédure porte sur le quartier Moutel-Corderie où plusieurs ateliers de concertation ont été organisés avant l'été. Habitants et bailleurs ont pu réfléchir à l'avenir du quartier. Des premiers scénarios ont ainsi été élaborés pour que demain logements, nouvelles activités, équipements et espaces verts puissent cohabiter de manière cohérente.

D'ici la mi-décembre, tous les habitantes et habitants pourront consulter et donner leur avis sur les premières idées émises. Pour ce faire, rendez-vous en mairie ou sur www.ancenis-saint-gereon.fr. Vous pouvez également envoyer vos idées par mail à urba@ancenis-saint-gereon.fr, avec en titre « Concertation - Modification n°4 du PLU d'Ancenis ».